

**Bureau du 14 janvier 2008**

**Décision n° B-2008-5865**

objet : **Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs, et réalisation de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements de marque Bennes Manjot du parc de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs, et la réalisation de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements de marque Bennes Manjot du parc de la Communauté urbaine.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Le marché comporterait un engagement de commande de :

- montant minimum annuel : 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC,
- montant maximum annuel : 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

*Motivation du choix de la société Bennes Manjot*

La société Bennes Manjot, fabricant de bennes pour poids lourds, jouit de la vente exclusive pour la fourniture des pièces détachées d'origine pour les bennes et équipement de marque Bennes Manjot. Compte tenu de ce droit d'exclusivité, il a été proposé de passer un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence avec la société Bennes Manjot.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34 et 35-II-8° du code des marchés publics.

*Résultats des négociations*

Il a été négocié, avec la société Bennes Manjot, les points suivants :

- le prix : remise commerciale de 10 % sur le prix des pièces détachées,
- les garanties : obtention d'une durée de 12 mois de garanties au lieu de 6 proposés dans les conditions générales de la société.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché le 7 décembre 2007.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet de marché ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillage spécifiques captifs, et la réalisation de prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements de marque Bennes Manjot du parc de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels liés, avec l'entreprise Bennes Manjot pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et ce pour une durée ferme de quatre ans, conformément aux articles 34 et 35-II-8° du code des marchés publics.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2008 et suivants.

**3° - Les recettes** correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2008 et suivants - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 172 - comptes 606 320, 606 800, 606 810, 615 511 et 622 800 - fonction 813 - centre budgétaire 5 840 - centre de gestion 584 173 - comptes 606 320, 606 800, 606 810, 615 511 et 622 800 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,